



Charte MONALISA



monalisa

MObilisation **NA**tionale
contre l'**IS**olement des **Â**gés

PLÉNIÈRE
DU 17 OCTOBRE 2013

Préambule

Le rapport MONALISA remis le 12 juillet 2013 à la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie rend compte d'une volonté interpartenariale et interassociative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées. Il formalise des préconisations élaborées et portées par tous qui fondent la **MO**obilisation **NA**tionale contre **L'I**solement des **Â**gés (MONALISA).

Les valeurs

Les parties prenantes de MONALISA s'accordent autour des valeurs fondamentales communes suivantes :

- La valeur singulière et irremplaçable de chaque personne humaine, quelle que soit sa situation, ses origines et son état de santé, invite au respect de son identité et de ses choix.
- L'exercice de l'altérité, l'ouverture aux autres et la rencontre des différences ont une fonction vitale constitutive de l'individu et indispensable à son épanouissement.
- L'altruisme des engagements citoyens pour une société plus fraternelle et solidaire se concrétise par des relations de réciprocité où chacun trouve sa juste place et où les identités et les cultures d'action collectives sont respectées.
- La recherche de l'intérêt général passe par des solutions qui dépassent les intérêts de chacun et de chaque organisation. Il s'exerce au travers de principes démocratiques et de coopération.

Les finalités

La mobilisation citoyenne avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de proximité, indispensables à la cohésion sociale. Ses finalités sont de :

- Déployer le bénévolat de type associatif, favoriser l'initiative et faire de la lutte contre l'isolement relationnel des personnes âgées un axe majeur d'implication citoyenne.
- Mettre en cohérence et en convergence les actions menées sur le terrain par les différentes parties prenantes, afin de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'assurer un meilleur maillage territorial.
- Contribuer à la visibilité et à la promotion des actions par la démarche d'adhésion et de reconnaissance MONALISA.

Les parties prenantes

Les parties prenantes de MONALISA sont des équipes citoyennes, des associations, des collectivités territoriales, des Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS), des établissements publics ou privés ainsi que leurs structures faitières au niveau national, des caisses de retraites primaires et complémentaires, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), des mutuelles, l'Agence du service civique et toutes autres personnes morales sans but lucratif et/ou de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des mécènes privés signataires de la présente Charte¹.

1. Les parties prenantes peuvent jouer un ou plusieurs rôles selon les missions et prérogatives qui sont les leurs : opérateurs d'équipes citoyennes, acteurs du diagnostic, du repérage et de l'évaluation, acteurs de développement social sur leur territoire, participants aux ressources humaines et/ou financières, etc. Une forme d'intervention ou de participation n'exclut pas l'autre, bien au contraire.



PLÉNIÈRE DU 17 OCTOBRE 2013

Le pacte d'engagement

Chacune des parties prenantes s'engage à :

- Respecter les valeurs fondamentales communes et à poursuivre les finalités de MONALISA ;
- Participer au soutien et au déploiement d'« équipes citoyennes MONALISA² » en respectant leur choix d'appartenance³ ;
- Participer activement aux concertations et aux coopérations entre parties prenantes de MONALISA à un ou plusieurs niveaux (local, départemental, national) ;
- Contribuer à la mobilisation en apportant des ressources (temps, compétences, moyens financiers, mises à disposition, appuis salariés, etc.).

La reconnaissance MONALISA

Suite à leur engagement à la présente Charte, le Conseil d'administration de l'association MONALISA, valide l'adhésion à l'association des organismes opérateurs d'équipes ainsi que la représentation des autres parties prenantes au comité national ouvrant ainsi à chacune de ces parties prenantes le droit de se prévaloir de sa participation à la mobilisation nationale contre l'isolement des âgés, notamment en utilisant dans sa communication les éléments d'identité visuelle MONALISA.

L'association nationale MONALISA assure le renouvellement régulier de ces engagements.

La reconnaissance « équipe citoyenne MONALISA », suite à l'engagement de chaque équipe locale de bénévoles à la Charte de l'équipe citoyenne MONALISA, est présentée par l'organisme d'appartenance de l'équipe bénévole puis avalisée par le conseil d'administration de l'association MONALISA.

L'adhésion à l'association MONALISA

Pour les personnes morales sans but lucratif, opératrices d'équipes bénévoles, la signature de la présente Charte ouvre la possibilité d'adhérer à l'association nationale MONALISA⁴.

La participation au comité national MONALISA

Pour les autres parties prenantes, la signature de la présente Charte ouvre à la possibilité de participer au comité national MONALISA⁵.

2. Une « équipe citoyenne MONALISA » est une équipe de bénévoles, signataire de la Charte de l'équipe citoyenne MONALISA. Elle peut appartenir à une structure existante sans but lucratif (association, établissement public ou collectivité territoriale) ou se constituer en association nouvelle.

3. L'initiative citoyenne est issue de toute la diversité des citoyens et des opérateurs existant (et à venir), elle est accueillie dans le respect des identités, cultures et choix d'obédience de chacune des équipes. Lorsque que des « groupes émergents » deviennent des équipes, celles qui le désirent peuvent demander à être affiliées à une association ou une structure existante ou devenir association indépendante.

4. Les personnes morales adressent une demande d'adhésion (voir contact)

5. Les personnes morales adressent une demande de participation (voir contact)

CONTACTS :

Adresse : 62, avenue Parmentier, 75011 PARIS

Mail : communication@monalisa-asso.fr